

**PV du conseil d'UFR
du 17 octobre 2022
Salle du conseil Maathaï**

Etaient présents :

Collège A

- *Présents ou représentés* : M. FAIVRE, M. FARA (présent jusqu'à 10h10 ensuite procuration à Mme BESSON-BARD), Mme LEBORGNE-CASTEL, Mme LELOUP, M. NARCE (procuration à M. FAIVRE), Mme NICKLAUS (procuration à Mme LELOUP), M. WENDEHENNE (procuration à Mme LEBORGNE-CASTEL).
- *Excusés* : Mme CHLUBA, M. KHAN
- *Absente* : Mme VENNIN

Collège B

- *Présents ou représentés* : Mme BESSON-BARD, M. COLLINS, M. MANIERE, M. PELLENARD, Mme QUIQUEREZ (procuration à M. PELLENARD), M. RIALLAND, Mme ROSNOBLET (présente jusqu'à 10h10 ensuite procuration à M. THOMAS), M. THOMAS, Mme TROMPIER (procuration à M. RIALLAND).
- *Excusé* : M. BELLENGER

Collège des personnels BIATSS

- *Présents ou représentés* : Mme CHLEMAIRE, M. DER, Mme BARDOLLET (procuration à Mme GAETAN), Mme GAETAN.
- *Absent* : M. ROLLIN.

Collège des usagers

- *Présents ou représentés* : (titulaires) M. DI FILIPPO (présent jusqu'à 10h10), M. KRYPIEC.
(Suppléants) M. ROBERT (présent jusqu'à 10h10).
- *Absents* : (titulaires) : Mme SAPALY, Mme BOUSHIQ, M. BROCARD, Mme MOTARD, M. DA CRUZ.
(Suppléants) : M. BELLEGEULE, Mme BEAUVICHE, M. MAZOYER, Mme HEIJENS.

Collège des personnalités extérieures

- *Présents ou représentés* : M. GERVAIS (procuration à Mme CHLEMAIRE).
- *Absents* : Mme DA SILVA, Mme BOISSON, Mme MACE, M. JOUBERT, Mme FOUGERON, M. MONNOT, Mme VAN WYMELBEKE.

Membres consultatifs

- *Présents* : Mme CLERGET, M. COLLIN.
- *Absents* : M. BATT, M. CHERKAOUI-MALKI.

Membres invités

- *Présentes* : Mme CASAS, responsable de l'antenne financière, Mme MARTINS, secrétaire de direction (départ à 11h20)
- *Excusée* : Mme TOUSSAINT, responsable du service scolarité.

1. Approbation du PV du 5 septembre 2022

Aucune observation n'étant formulée, le PV est approuvé.

Unanimité (24 pour)

2. Informations du Directeur d'UFR

2.1 ESR en BFC

La sortie de l'Université de Bourgogne de la COMUE prendra effet en 2024. Il y a beaucoup de discussions actuellement entre les différentes parties de la future ex-COMUE UBFC et le ministère. Lors d'une audience auprès du président de l'uB avec les responsables des laboratoires rattachés à l'UFR et le directeur du collège doctoral, le directeur de l'UFR SVTE a souligné les conséquences sur la recherche et l'enseignement : arrêt de HARMi, risque identique à court terme pour les PIA d'excellence qui ont un fort pouvoir structurant de la recherche. Une réponse apportée est que des solutions de compensation financière à la perte de HARMi pourront être mises en place en mobilisant des moyens financiers propres à l'uB pour soutenir la partie bourguignonne de HARMi. Le Directeur de l'UFR et certains directeurs de laboratoires ont souligné que les enjeux associés à HARMi vont au-delà du simple aspect financier et se situent autour de ce que représente Harmi (projet structurant emblématique construit par et pour les forces en présence à l'échelle de la région et qui permettait de se projeter à moyen et long termes). L'entrevue n'aura sans doute pas de conséquences concrètes.

M.COLLINS souhaite savoir si les deux universités interviendraient si des équipes de Dijon et de Besançon voulaient fusionner.

Le directeur d'UFR répond que pour la formation, l'uB est favorable à des liens avec l'UFC. En ce qui concerne la recherche, il n'a pas d'élément.

M.FARA pense qu'il n'y a pas qu'inquiétudes à avoir. Les EPST sont neutres et les établissements sont d'accord pour maintenir la structuration avec des grands secteurs. Quant à HARMi, il souligne qu'il n'est pas encore officiellement perdu.

L'issue du processus en cours sera une dissolution de la COMUE.

2.2 Contrat 2024-2028

Pour les laboratoires, rien de nouveau.

Pour la formation : audition de l'HCERES en distanciel le 18 octobre sur l'auto-évaluation.

Le Master « Biologie Santé » sera la seule mention de l'UFR SVTE auditionnée parmi 16 licences et 12 masters.

Une discussion sur le projet a été organisée avec les VP Formation & CFVU le 11 Octobre. Les réponses ont été assez floues sur nos problématiques : devenir des co-accréditations uB/Institut Agro, uB/UFC. La décision sera peut-être favorable pour les co-accréditations avec l'UFC mais on peut, dans le doute, préparer des mentions séparées. L'approche par compétences a également été abordée : l'UFR dit avoir encore insuffisamment travaillé cet aspect pour la licence, dans la mesure où la refonte envisagée pour son offre licence est importante.

2.3. Avancement des personnels

2

Les résultats de l'avancement des personnels ITRF sont très bons :

- * Promotions de grade (ADT Principal 1ère cl.) : 4 obtenues sur 6 dossiers
- * Repyramidage Technicien : 2/4
- * Repyramidage ASI : 3/8 à l'oral
- * Autres : résultats en attente

2.4 Bilan des actions du SEFCA

Des actions sont en cours conjointement avec le SEFCA pour essayer de développer l'apprentissage. Il serait sans doute utile de recruter un-e chargé-e de communication à l'UFR pour communiquer autour de nos filières.

Pour M. COLLIN, la méthode retenue par le SEFCA n'est pas adaptée. La communication se fait *via* des flyers mais il faudrait aller dans les entreprises et avoir des contacts directs.

3. Questions financières

3.1 Vote du budget 2023 (et du budget de reprogrammation 2022)

Le directeur d'UFR fait un retour sur **l'exécution budgétaire 2022** :

- Trois **appels à projet ont été lancés** pour recenser les besoins pédagogiques : un en fonctionnement, un en investissement et un pour les sorties pédagogiques.

* Résultat pour l'AAP **fonctionnement** : 36 900 € de demandes pour un budget initial de 20 000 €. Et 12 000 € complémentaires ont été financés sur les crédits disponibles en cette fin d'année. Total financé : 32 000 €

* Résultat pour l'AAP **équipement** : 144 800 € de demandes pour un budget UFR de 14 000 € + un cofinancement de 14500 € des deux LP. Un prélèvement sur réserves a été demandé à l'uB au BR1, d'un montant de 78 550 €, que nous avons obtenu. Le renouvellement du minibus n'a pas été possible cette année compte tenu de l'indisponibilité de véhicule thermique sur le marché.

* Au BR1, nous avons également demandé un prélèvement sur réserves pour l'aménagement de tablettes dans les nouvelles serres pour un montant de 22 385 €, que nous avons obtenu.

* Résultat de l'AAP **sorties pédagogiques** : 11 000 € de demandes pour un budget de 8 000 €. Cette année, nous avons un surcoût global à cause de la hausse des prix du carburant. Au total, le financement par l'UFR a été porté à : 8130 €.

- L'UFR a collecté 10876€ de **taxe d'apprentissage (CUFPA)** fléchée au 21/09/22 contre 13 319 € en 2021.

- Sur les crédits de **masse salariale** ouverts au budget, financement d'un renfort à la scolarité en juillet pour les inscriptions.

* La **dotation horaire** de 28 208 heures (contre 29 291 heures en 2020-2021) n'a pas été suffisante et nous avons dû demander une rallonge à l'université de 700 heures gratuites qui nous a été accordée après justifications. Les causes de cette augmentation sont multiples et difficiles à analyser. Une partie s'explique par les heures gratuites qui s'imputent sur cette dotation.

Budget 2023 :

- Maintien de la **dotation de fonctionnement** à l'identique, soit 140 000 €.
- Passage de la **dotation horaire** à 30 051 heures contre 28 208 heures en 2022 soit une augmentation de 1 843 heures dont 882 heures sont prises en charge par l'uB et le reste par l'UFR et la formation continue pour 665 heures de plus qu'en 2022 et 296 heures gratuites en plus (IAD). Nous enregistrons à cette rentrée une baisse sensible des effectifs en L1, ce qui fait que nous rendrons probablement des heures.
- Fermeture de la LP ADNT car l'Institut Agro ne souhaite plus contribuer (44 500 € de recettes en 2021-22)
- Arrêt du financement des masters I-Site au 31.07.2023 (75 000 € par an). Ils passeront sous l'égide des Graduate Schools, à moins que les responsables demandent un master international. Le master BEWM devrait s'arrêter. Quant aux masters MP2 et P2 Food, l'UFR ne sera plus impliquée.

I)- RESSOURCES :

A) Dotation allouée par l'UB : 140 000 €

B) Ressources internes

- Maintien du prélèvement de 3% sur les dotations des laboratoires : **11 932 €**.
- Poursuite du prélèvement sur les ressources SEFCA- formation continue de 19% initié l'année dernière (45 307 € en 2022). Estimation à **43 500 €** pour 2023.

C) Recettes :

- Inscription de la recette prévisionnelle de taxe d'apprentissage de 10 000 € en 2023, compte tenu du résultat de la collecte 2022.
- Stabilité des recettes du SEFCA qui sont estimées à **229 100 €**, contre 231 300 € en 2022 (pas d'augmentation comme escompté suite au développement de l'apprentissage sauf pour la LP DPGE qui compense la fermeture de la LP ADNT).
- Prévision des recettes ventes de plantes : 3 500 €, cartes : 500 € et location de minibus : 4 000 €.

II)- DEPENSES :

A) Répartition de la dotation de fonctionnement de 140 000 €

- Hausse de l'enveloppe aux filières : **50 000 €** (contre 47173 € en 2022) soit 6% d'augmentation-
- Maintien de la dotation de 4000 € à chaque département pour des dépenses communes et/ou des sorties pédagogiques (**12 000 €** au total)
- Maintien de la dotation pour la maintenance de matériels de TP et/ou la modernisation des TP (fonctionnement) : **12 500 €**
- Augmentation de la contribution aux sorties pédagogiques : **10 000 €** gérés par la commission de la pédagogie (co- financements) (contre 8 000 € en 2022, soit 25% d'augmentation)

- Maintien de l'enveloppe de **3 000 €** pour l'entretien des minibus de l'UFR
- Dotation de **2 500 €** pour le parcours Cypi
- Hausse de l'enveloppe logistique et fonctionnement général : **45 900 €** dont 2 800 € en masse salaire en prévision d'un éventuel remplacement (contre 43 600 € en 2022).
- **4 100 €** en réserve.

B) Utilisation des autres ressources

- Lancement d'appels à projets fonctionnement pédagogique, équipements pédagogiques et sorties en fonction des ressources disponibles. Il faudrait les lancer en début d'année pour étaler les dépenses.
- Aménagement de locaux/ achat de mobilier, en fonction des priorités proposées par la commission des locaux
- Livraison des serres début 2023 : acquisitions de 1^{er} équipement et mobilier

Mme CASAS est invitée à compléter et précise :

- Les données issues du SEFCA ne sont pas définitives.
 - Les dotations des laboratoires sont en hausse de 30411 €
 - Différentes conventions sont inscrites au budget, ainsi que le projet « licences réhaussées »-Isite et un nouveau projet Ritm .
 - 9000 € sont inscrits au titre des heures de loge, par transfert de crédits du pôle patrimoine
 - Une recette prévisionnelle de 2000 € est inscrite pour la vente d'un minibus
- Quant au budget de reprogrammation 2022, il a pour objectif de reprogrammer sur 2023 des conventions non terminées.

Le budget 2023 et le budget de reprogrammation 2022 sont soumis au vote :

Unanimité (22 pour)

3.2 Sorties d'inventaire

- Autoclave (UMR LNC)
Cet autoclave Fedegari FOB3, numéro de série NB1276AH, numéro RANE 15022188, d'une valeur d'achat de 22233.45 HT, livré le 14.01.2003, est destiné à la destruction.
- Mesuroscope (UMR Biogéosciences)
Il s'agit d'un mesuroscope Nikon et ses accessoires, numéro de série L06F242 220VCA50Hz, numéro RANE 15022247, d'une valeur d'achat de 20050 francs en mai 1978, voué à la destruction.

Unanimité (22 pour)

4. Questions statutaires

Aucune candidature d'étudiant-e n'a été déposée pour les différentes instances de l'UFR avec des sièges à pourvoir, ce que le directeur regrette car l'avis des étudiants compte.

M.KRYPIEC pense que cela concerne surtout les étudiants associatifs et syndiqués. Il y a un manque de renouvellement, la nouvelle génération est bien moins investie dans les instances. Il faudrait les solliciter directement car de nombreux mails sont adressés aux étudiants.

Mme LELOUP suggère d'en parler lors des réunions de rentrée.

- Election des membres des commissions : **pas de candidat**
 - Communication :
1 BIATSS
1 siège d'étudiant
 - Enseignement :
3 sièges d'étudiants
 - Recherche :
1 siège de doctorant
 - Relations internationales :
1 siège d'étudiant
- Election de 2 étudiants du cycle Licence au conseil du département licence : **pas de candidat**

5. Questions relatives aux ressources humaines

- **Fonctions ouvrant droit à primes de responsabilités pédagogiques et de charges administratives pour l'année 2022-2023**

Comme chaque année, ouvrent droit à prime les fonctions de responsabilité de filières, à hauteur de 12 heures ou plus pour les grosses filières, de mentions, de départements, les responsabilités de commissions, la direction-adjointe de l'UFR, l'implication dans AGIL (non fongible), l'étude des dossiers Parcoursup. Une prime de 12 heures est attribuée pour le pilotage de la construction des serres. On reçoit une enveloppe de l'uB pour les référents L1, ne sachant pas si cela sera pérennisé car le dispositif associé au contrat pédagogique étudiant s'essouffle à l'échelle de l'uB (par exemple l'UFR SVTE est la seule qui utilisera le dispositif Conpere en 2022-23).

M.RIALLAND confirme que ce dispositif est discuté au sein de la commission de la pédagogie de l'uB, sur la base d'un retour négatif du CIPE. Or, les UFR n'ont pas déployé le dispositif, contrairement à SVTE où l'on peut accompagner les étudiants et déceler ceux en grande difficulté.

M.PELLENARD évoque un problème de cadrage car une enveloppe est donnée à l'uB pour ce faire.

M.MANIERE regrette qu'il soit envisagé de faire disparaître ce dispositif alors que l'UFR SVTE s'y est impliquée. C'est la même problématique pour la réforme « licence » : l'UFR SVTE va la mettre en œuvre, et peut-être faire des économies, ce qui ne sera peut-être pas le cas des autres composantes.

Le directeur d'UFR affirme que l'UFR va continuer de soutenir les référents L2 cette année, même s'il n'y a pas de dotation pour cela, mais pas pour les L3 pour des raisons de moyens. Il ajoute que la mise en place de la nouvelle offre en 2024 créera de l'instabilité durant la première (voire la deuxième) année et qu'il ne faudra pas que cela affecte la dotation horaire notifiée par l'uB.

La liste des fonctions ouvrant droit à primes (PRP/PCA pour les PRAG ou RIPEC 2 pour les enseignants-chercheurs) est soumise au vote :

21 pour, 1 abstention

6. Questions pédagogiques

6.1 Bilan des inscriptions

- 315 étudiants de moins (fermeture LP ADNT, M1 BEWM, 116 étudiants en moins en L1 (phénomène apparemment national sauf Ile de France) et 87 en moins en L3.

Mme BESSON-BARD note qu'en L1 il y a deux groupes de moins (et non 4), ce qui permet d'avoir des groupes moins chargés.

Mme LELOUP ajoute que les étudiants ont compris qu'il fallait aller en L3 dans les universités où ils souhaitent suivre un master.

M.KRYPIEC ajoute qu'il y a eu des réorientations, l'effet covid et que les étudiants veulent aller dans les universités les mieux cotées (par exemple Montpellier pour l'écologie) et où l'engagement étudiant est bien pris en compte.

6.2 Capacité d'accueil en L1

Un débat s'engage sur la capacité d'accueil en L1 : baisse des inscrits (phénomène peut être global au vu de remontées d'informations auprès de la CDUS), devenir des redoublants qui devraient logiquement baisser puisqu'il y a moins d'inscrits à cette rentrée, attractivité avec trop peu d'informations sur les métiers sur le site de l'UFR.

M.KRYPIEC regrette que les évaluations du CIPE ne soient pas communiquées car il y avait des points intéressants : cohérence de la formation, enseignements, ...

Pour M. COLLINS, il faudrait afficher sur le site des témoignages d'étudiants, et pas seulement du programme ERASMUS.

M.RIALLAND évoque une hausse de la capacité d'accueil néo-entrants, puisqu'il y aura moins de redoublants.

Le directeur d'UFR répond que même en ouvrant la procédure complémentaire, la capacité d'accueil des néo-entrants n'a pas été atteinte à cette rentrée.

Mme GAETAN souhaite savoir si la suppression des TP en L1 pour la prochaine offre s'accompagnera d'une augmentation de la capacité d'accueil.

Le directeur d'UFR répond que l'on n'en est pas encore là dans la réflexion.

Puis, il propose la reconduction de la capacité d'accueil actuelle : 360 et 50 en L1 LAS

20 pour, 2 abstentions

6.3 Capacités d'accueil et critères d'admission en M1

Le directeur d'UFR mentionne que le M1 NSA- SA réduit sa capacité d'accueil à 45 (contre 60), du fait de la fermeture par l'Institut Agro du M2 ESCAI à la rentrée 2023.

M.RIALLAND trouve que ce n'est pas un bon signal.

Le directeur d'UFR précise que la situation des 2 ou 3 étudiants de M1 NSA qui souhaitent accéder en M2 ESCAI à la rentrée 2023 est à l'étude ; une solution devrait leur être proposée.

Unanimité (22 pour)

7. Questions relatives aux locaux

- Proposition de la commission des locaux

- Attribution de la salle 120 à l'association AT' Sciences

Le directeur d'UFR explique que cette association, créée à la rentrée 2022, a pour objectif d'apporter de l'aide via du tutorat aux L1.

M.THOMAS ajoute que la commission des locaux a voté favorablement sur l'attribution d'un local à cette association : il s'agit de l'ancien bureau du technicien « animalerie poissons-zèbres », au 1^{er} étage, sur le palier de la salle du conseil.

Unanimité (22 pour)

8. Compte rendu de commissions

- **Compte rendu de la commission « communication » du 14/10/2022**

M.PELLENARD fait un rapide compte rendu des travaux de la commission, en l'absence de Mme TROMPIER :

- Réunion des correspondants communication en juin 2022 (réorganisation du pôle communication, projet de gazette à l'uB, malle des 300 ans)
- Visites UFR organisées pour collégiens/lycéens en 2022 : relativement peu de lycées de Dijon
- Carrefour Jeunes Chercheurs-Entrepreneurs *mars 2022*
- Olympiades des géosciences, maths et biologie le 5 octobre 2022
- Association de tutorat At'Sciences : message à envoyer à tous les étudiants
- Nouveaux arrivants rentrée 2022 : trombinoscope en cours
- Finalisation des mini-biographies pour affichage en novembre 2022, sur portes fixes sauf Pasteur sur le mur

9. Approbation de conventions

9.1 Convention de prêt de locaux avec l'UNSA

Il s'agit d'un prêt de l'amphithéâtre Ampère pour l'organisation d'un stage « retraite » le 15 novembre 2022.

Unanimité (22 pour)

9.2 Convention avec l'EPAGE (M2 SEME)

Cette convention est récurrente et concerne le M2 SEME (travaux de restauration du Drugeon)

Unanimité (22 pour)

10. Questions diverses

10.1 Mise en œuvre à l'université de Bourgogne des contraintes énergétiques

Mme LELOUP souhaite savoir si des mesures d'économie d'énergie seront mises en place par l'uB car l'INRAE est en discussion avec la préfecture.

Le directeur d'UFR répond qu'une circulaire ministérielle est arrivée et que nous sommes en attente de sa déclinaison dans l'établissement.

10.2 Elargissement des critères d'admission en M1

M.KRYPIEC attire l'attention sur les critères d'admission en M1 : un peu trop basés sur les notes, ils ne tiennent pas compte de l'engagement associatif et des activités périphériques assurées.

Le directeur d'UFR répond qu'il existe une multiplicité de profils étudiants : ceux qui sont très scolaires et ceux qui sont davantage ouverts sur le monde et l'implication dans la société (associations, syndicats, ...). Les collègues qui examinent les candidatures en master sont sensibles à ce 2^{ème} aspect et l'intègrent dans l'évaluation des candidatures, même si ce n'est pas écrit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 00.

Dijon, le 14 décembre 2022

Le Directeur d'UFR



Bruno FAIVRE